

Notes prises lors de la CONFERENCE LINKY A HOLTZWIHR - 9 février 2018

Complétée par la conférence à MUNSTER organisée par le groupe "santé naturelle" de VMT (Vallée de Munster en Transition) le 16/02/2018

MM.Patrick Richardet du Groupe Santé de Colmar et Jean Philippe Légise de Stop Linky Mulhouse-Richwiller

Un projet générateur d'emplois ?

Un projet industriel majeur pour Enedis : selon eux, 10000 emplois espérés sur 5 ans (emplacement des compteurs , recyclage); Dans les faits sont prévus : 1300 suppressions d'emplois chez ENEDIS, 4000 chez EDF, 15000 chez Engie et 2000 sur la distribution

Aussi impacts sur le site ITRON en Lorraine qui fabriquait les compteurs électroniques : a annoncé des suppressions d'emplois

6 fabricants dont un français (USA, Slovénie, Suisse, Japon, Sagem en France

Prix de revient : 40€ : Enedis paie 140€ aux sous traitants pour l'installation (sont payés à l'opération)

6,5 M hab sont déjà connectés pour maxi 1,5% de refus

Sous traitance: Ils prennent des sous traitants souvent pas sérieux (2 bons artisans de la région colmarienne refusent le contrat) et donc pose des Linky avec des CDD : embauchés avec ou sans formation, création d'une "Linky Académie" ,... Parfois pose forcée : pose avec passage en force, parfois avec policiers, intimidations, coupure de courant, ne pas hésiter à faire une LR avec AR et l'afficher

C'est souvent bâclé car ils sont payés à la pièce et travaillent parfois tard le soir (10 mn de coupure de courant à 21H, c'est arrivé) . En fait, ENEDIS veut tenir les délais fixés par l'ETAT car il y a dans le contrat un bonus-malus très juteux pour eux) cf sur site du Groupe santé de Colmar

Selon la Cour des Comptes de cette semaine: eux empochent 450M€ d'intérêts de retard (calcul avec des taux d'intérêt à 4,6%). La Cour des Comptes dit que le gouvernement doit revoir cette rémunération trop juteuse.

Nos domiciles connectés...

Aujourd'hui il y a des compteurs électriques ou alors électroniques : ils seront remplacés par le **système LINKY** : on parle de système car il y a capteur, compteur et modulateur et c'est un véritable ordinateur . Contrairement aux actuels, il va consommer pas mal d'énergie (1kw par heure) Ils installeront aussi 700 000 concentrateurs pour transférer les données : courant porteur en ligne Les données transférées permettront de connaître nos habitudes de consommation. Ces données seront revendues.

Mais y a pas que l'électricité qui est visée et ses 35M de compteurs EDF: on entrevoit déjà de **rajouter 35 M de compteurs d'eau et 11 M de compteurs gaz**. Linky fonctionnera par courant

porteur, Les compteurs d'eau par radiofréquence.

Incidences économiques et environnementales de l'installation des compteurs Linky

1) L'installation des compteurs Linky aboutit à des montagnes de vieux compteurs encore en état de fonctionnement (durée de vie entre 60 et 80 ans) : Il s'agit donc d'un véritable gaspillage de biens qui seront détruits. Ils ne sont recyclables qu'à 75 %.

2) **Surfacturation** : aujourd'hui calcul en KWh consommés, mais **demain: calcul en Kwh comme aujourd'hui mais facturation en KWA ou Kilowatt Ampère (ainsi, il existe un cosinus phi pour chaque appareil ménager** : si 1 pour 1, c'est OK mais si 1 pour 5: une véritable catastrophe pour notre facture !!! Certaines factures multipliées par 3,5.

(voir sur google: cosinus phi et facture EDF)

ex: 1KWH= 1,39 KWA facturé

Quand on les interroge sur le sujet, Enedis dit que l'ancien compteur était " sous coté" ou fonctionnait mal !!!

4) Alors que dans ses prospectus, ENEDIS dit 23% d'économies possible si on analyse sa conso!!! mais ce qu'il ne dit pas : il faut être inscrit sur un site internet ENEDIS payant (6€ mensuel) pour avoir accès à ces infos et seulement le lendemain : 0,7% des gens

5) Qui paie l'installation ? C'est gratuit dit-on.

C'est pas gratuit car c'est **nous qui allons payer mais à la fin du contrat d'installation** d'ENEDIS seulement. Ainsi, Décret du 31 août 2010: l'installation sera financée par la taxe TURPE 5 qui figurera sur nos factures à cette date (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité - ligne CTA) .

Incidents et dysfonctionnements après la pose du compteur:

35 pages sur 60 M de consommateurs

Linky est tellement sensible qu'il disjoncte fréquemment (réponse d'EDF: faut augmenter l'abonnement ou changer de compteur)

Très nombreux cas d'incendies et de fours ou autres appareils ménagers cramés (chaudière, thermostat, fours, parfois tous)

Le compteur Linky est comme un ordinateur. Exposé aux intempéries à l'extérieur de la maison, sa durée de vie sera très limitée. S'il faut remplacer le compteur, c'est le client qui paie. Sur le compteur il y a une pile soudée. Pour la changer, il faut appeler Enedis qui va facturer l'intervention.

Enquête de 60 M de Consommateurs : 6% ont un dysfonctionnement, 11% disjonctent, 9% ont un appareil qui fonctionne mal, 6% ont un appareil totalement cassé selon "Que choisir"

Plusieurs cas d'**Incendies** sur compteurs - Alors que Gladys Larose soutenait auparavant : ne peut prendre feu
Ne pas les laisser mettre sur les supports en contreplaqué : risque d'incendie

Qui est responsable ?

Le compteur appartient à la Mairie qui a transféré la gestion au syndicat d'électricité 68 qui a lui même passé une convention avec Enedis.

Responsabilité des communes et des syndicats si machines cassées car ENEDIS et EDF ne sont pas assurées le syndicat d'électricité non plus : les consommateurs (ou leurs assurances?) se retourneront donc contre la commune
(aller voir sur Internet la requête au Préfet du Groupe Santé de Colmar avec tous les défauts (sur le site internet du Groupe Santé)

Linky et les assurances:

Ne prennent pas en charge les dommages des ondes électromagnétiques et/ ou ondes radio fréquences

Est il obligatoire?

Il a été prévu par la fameuse Loi de transition énergétique mais le Linky **n'est pas obligatoire car ce n'est pas écrit dans un article de loi que c'est obligatoire**. L'Europe a juste suggéré, pas obligé les Etats. Pas en Allemagne pour les particuliers

Linky ESPION et impact sur notre vie privée : on sait tout sur nous

ENEDIS dit qu'il sera le 1er acteur du "BIG DATA" - 2 DATA Centers dans l'Eure - 11 partenaires déjà pour se raccrocher aux passerelles (il pourrait demain contribuer à distance à l'obsolescence programmée de nos objets connectés)

Méthode d'**EFFACEMENT** : on enlève de la puissance ou même de l'énergie électrique sur une zone pour en donner à une autre ou éviter d'allumer une centrale en cas de pointe . Cette méthode d'EFFACEMENT sera possible jusqu'à la coupure totale automatique : un gestionnaire pourra appuyer sur un bouton

Demain il y aura une **modulation des prix**: on aura entre 11 et 16 tarifs

Vente de nos données personnelles :Grosse atteinte à notre liberté

Et si je déménage, les données restent dans l'appareil (non effaçables)

A MT: le vrai objectif c'est de permettre **l'entrée des objets connectés** dans nos domiciles : tous nos appareils pourront être connectés et actionnés à distance (y c par des espions?)

Permettra le contrôle anti-fraude (les sénateurs l'ont imposé: toutes les info recueillies par Enedis seront données à la sécu et à Pole Emploi

Bernard Lassus: communicant d'Enedis

Linky et la Sécurité :

Hackers pourront le pirater : risque de "black out" sur une ville ou sur une région
Concentrateurs fonctionnent sur plateforme ORACLE JAVA (très, très piratée)

Linky et la SANTÉ : le fameux CPL ("courant porteur en ligne") touche **à la longue** les enfants ou certaines personnes plus sensibles. Or on a déjà beaucoup d'ondes électromagnétiques autour de nous.

Faut maintenant se protéger car on dépasse tous les seuils

Entre 5% et 6% de Français sont dits ". Électro- hypersensibles ": pour eux, c'est une vraie galère

Change le fonctionnement de la "barrière hémato-encéphalite" empêchant les ondes de passer : et donc risque d'Alzheimer, troubles du sommeil et du comportement, cancer, leucémie

Risque accru de Gliome, un type nouveau de cancer du cerveau

le fameux CPL existe déjà dans nos câblages mais à 50 Hertz en Europe , 60 Hertz aux USA. Or, Linky a des impulsions qui peuvent aller jusqu'à 70 000 hertz !!!!

Et tout le monde en "bénéficie" car ils arrosent dans le réseau

M. TRICONE avec Annie LIOBET journaliste indépendante : des milliers de fréquences GSM passent et peuvent ouvrir la "barrière hémato-encéphalite"

Si on a une Maison bois : les ondes de Linky se propagent encore plus facilement (moins bon qu'avec des grillages de ferrailles dans le béton)

Dans le projet initial en 2011, un filtre était exigé mais cela aurait augmenté le coût et pas de place dans le compteur (belle excuse) donc abandonné

Une loi quand même pour protéger les écoles et les crèches

Pour se protéger des ondes, il faudrait blinder le réseau électrique de toute la maison.

POUR ÉCHAPPER À LINKY:

Communes: Art L322-4: le compteur appartient au Maire : le Compteur Linky a été refusé par 420 communes à ce jour

Le Conseil municipal peut le refuser (cf dossier sur Artemesia-lawyers.com)

La commune de Munster a fait une motion en 2016 contre l'installation des compteurs Linky. Il aimerait inscrire la commune sur la liste des communes refusant le compteur mais il n'est pas possible de se connecter. Le moratoire de la commune de Munster est adéquat au niveau juridique. Il n'y a pas eu de citation au tribunal administratif. Un conseiller municipal de Lapoutroie indique que dans sa commune la délibération du conseil municipal de sa commune a été annulée par le tribunal administratif. Il n'y a pas eu de condamnations de communes par la justice.

Particuliers : Ce n'est pas illégal de refuser : la Commission Européenne a répondu par courrier qu'elle n'a que "suggéré" ces compteurs communicants à ses membres , réponse du Ministère de la Transition Energetique (Hulot) : on peut ne pas adhérer si on le veut

Faut donc barricader les compteurs : les coffrets nous appartiennent sinon violation de domicile. Enedis a essayé de faire peur aux gens qui le faisaient en disant que c'était grave pour le réseau électrique mais c'est clair qu'on ne met pas en péril le réseau (la preuve, y en a plein à l'intérieur des maisons !!)

Mettre un panneau

Toujours faire une lettre recommandée avec AR : cf les modèles de Lettre sur le site de l'inter

collectif du Haut Rhin (www.stop-linky68)ou sur celui du groupe santé de Colmar
<https://www.groupeasantecolmar.net/nos-dossiers/linky-vos-demarches/linky-documents-a-telecharger/>

2 cas se présentent:

- **soit le COMPTEUR EST A L'EXTÉRIEUR de votre maison** : envoyer la LR avec AR, en faire copie au Maire (propriétaire) et au syndicat d'électricité du Haut Rhin)
puis demander une Sommation de ne pas faire cette installation par un huissier situé près du siège de Enedis à LA DEFENSE (ex: chez GRIFFON WARET à Colombes : griffonclotilde@huissier-colombes.com) et copie au Maire et au syndicat d'électricité

Si quand même destruction du coffret par les sous-traitants : faut porter plainte (gendarmerie ou par internet auprès du Procureur)

- **soit le COMPTEUR EST A L'INTÉRIEUR de votre maison:**

Une lettre recommandée avec AR suffit : en faire copie au Maire (propriétaire) et au syndicat d'électricité du Haut Rhin). Ne pas ouvrir aux sous traitants ou ne pas les laisser rentrer.

Aussi exemples de Lettres sur le site d'ARTEMESIA-LAWYERS (lettres de refus)

Collectifs

Enfin les citoyens ont la possibilité de créer des collectifs contre l'installation de linky.

Exemples de collectifs

<https://www.stop-linky-68.com>

<https://www.groupeasantecolmar.net/category/linky-les-actions-du-gsc/>